



## **LISTE DE RECOMMANDATIONS DE LA FCM À LA CHAMBRE DES COMMUNES CONCERNANT LA RÉFORME DU DROIT D'AUTEUR**

**Pour diffusion immédiate - Toronto, le 5 juin 2018** - Plus tôt aujourd'hui, des représentants de la **Fédération canadienne des musiciens (FCM)** ont comparu devant le **Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes** afin de formuler des recommandations quant aux modifications essentielles à apporter à la *Loi sur le droit d'auteur*. Cette consultation fait suite à la présentation ayant eu lieu le 29 mai dernier devant le **Comité du patrimoine**. Dans leurs exposés, **Alan Willaert, vice-président pour le Canada de la Fédération américaine des musiciens des États-Unis et du Canada**, et **Éric Lefebvre** de la **Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ - section locale 406 FAM/FCM)** ont demandé au comité de préparer le terrain pour la mise en place de mécanismes de réglementation et d'intervention et de fournir le soutien financier nécessaire dans le but d'assurer la réussite, aujourd'hui et dans les années à venir, des musiciens professionnels du Canada dans l'environnement numérique actuel.

« Le gouvernement se doit de reconnaître la contribution des créateurs artistiques ainsi que l'empreinte indélébile qu'ont eue les artistes-interprètes et les musiciens professionnels sur notre identité culturelle », a déclaré M. Willaert. « Les modifications que nous demandons instamment au comité d'adopter permettront d'augmenter les sources de revenus pour les musiciens, de créer des emplois durables et d'aider à la préservation des arts et de la culture au pays. »

Dans sa liste de recommandations, la **FCM** a défini, en guise de priorités absolues, des changements à la définition d'enregistrement sonore, l'élimination des exemptions pour la publicité radiophonique et l'élargissement de la définition de copie privée afin d'y inclure les appareils relatifs aux nouveaux médias.

« Les musiciens professionnels perdent une partie importante de leurs revenus à cause du streaming. Beaucoup ne peuvent plus subvenir à leurs besoins uniquement grâce à leur carrière musicale et vivent dans la pauvreté », a ajouté M. Lefebvre. "Les changements à la Loi sur le droit d'auteur sont essentiels au succès à long terme de tous les créateurs de contenu dans ce monde numérique mondialisé".

L'auteure-compositrice-interprète **Damhnait Doyle** exhorte le comité à prendre en considération les questions en jeu et à apporter les changements nécessaires afin de donner aux créateurs la possibilité de poursuivre leur carrière de musicien au pays. « Durant les 25 années où j'ai été une fière membre de la section locale 820 du syndicat des musiciens, j'ai pu constater de mes yeux une baisse constante du niveau de vie des personnes qui ont choisi de faire de la musique leur profession », a indiqué Mme Doyle. « Nous sommes frappés de tous les côtés, que ce soit le piratage, la diffusion en continu, les revenus perdus des musiciens à cause des exemptions accordées aux diffuseurs ou encore les pertes de droits d'auteur pour le travail dans des films et à la télévision en raison de la définition de ce qu'est un "enregistrement sonore" - définition qui doit être revue. Pendant ce temps, nos collègues aux États-Unis sont, eux, rémunérés pour leur travail. Il ne faut pas oublier aussi l'augmentation continue du coût de la vie, et le fait que la classe moyenne au pays est pour ainsi dire réduite à néant. »

#### **À PROPOS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUSICIENS**

**La Fédération canadienne des musiciens (FCM)** est le bureau national de la Fédération américaine des musiciens des États-Unis et du Canada (FAM). La FCM fournit des ressources essentielles aux musiciens canadiens à toutes les étapes de leur carrière et sur toutes les plateformes, allant des concerts en direct aux prestations enregistrées, la musique pour la télévision et la musique de film. **La Fédération américaine des musiciens des États-Unis et du Canada (FAM)** est composée de 200 sections locales aux quatre coins des États-Unis et du Canada, représentant collectivement environ 80 000 musiciens professionnels américains et canadiens. La FAM/FCM travaille dans l'intérêt des musiciens américains et canadiens depuis plus de 120 ans. Elle agit comme leur représentant dans le cadre d'un large éventail de négociations collectives et de mesures législatives. Pour de plus amples informations, vous pouvez visiter le site [cfmusicians.org](http://cfmusicians.org), | [FCM sur Twitter](#) | [FCM sur Facebook](#).

-30-

#### **CONTACT POUR LES MÉDIAS:**

Victoria Lord, bureau : 416 484-9047 / [victoria@vlpr.com](mailto:victoria@vlpr.com)